



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1307

12 octobre 2017

- **Poursuite de la grève des magistrats dans les tribunaux en Haïti**
- **Le mépris des revendications par le gouvernement menace l'avenir d'Haïti**
- **Cérémonie officielle de cessation des activités de la Minustah, après 13 ans de présence**

>> Poursuite de la grève des magistrats dans les tribunaux en Haïti

Les 18 juridictions en Haïti sont de nouveau paralysées cette semaine par une grève des juges, après l'arrêt de travail de 10 jours de septembre. L'association professionnelle des magistrats menace de reconduire la grève la semaine prochaine si l'Exécutif ne se ravise pas avant le 13 octobre, date de la fin de ce deuxième arrêt de travail de 5 jours. Ce sera ainsi toute la semaine, puisque « les magistrats étaient déjà très disposés à entrer en grève », soutient le président de l'association, Me Wando Saint-Villier. Le ministre de l'économie et des finances, Jude Alix Patrick Salomon, ne s'est pas présenté le vendredi 6 octobre pour la signature d'un protocole d'accord préparé par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) « avec la pleine participation » du Ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP) ainsi que du MEF. Dans ce document il est prévu, entre autres, la réparation et la reconstruction de tribunaux en mauvais état, l'acquisition de matériels roulants pour des tribunaux de paix et de première instance, et de matériels de bureaux pour le CSPJ. Il prévoit également l'allocation d'une indemnité (équivalant à 1/4 de leur salaire) aux juges, le paiement de 39 millions de gourdes de dettes du CSPJ, sa participation dans l'élaboration d'un éventuel budget

rectificatif et la prise en compte des besoins du système judiciaire dans la loi de finances 2017-2018. L'une des conditions pour la levée de ce nouvel arrêt de travail des juges est la signature du protocole d'accord par le ministre Jude Patrick Salomon, à l'élaboration duquel il a participé et qui a déjà la signature du ministre de la justice, Me Heidi Fortuné. Selon le protocole d'accord tout ce qui a rapport aux questions de financement est du ressort du ministère de l'économie. C'est pourquoi sa signature est extrêmement importante pour la validité du document, dont la finalité est le renforcement de la justice en Haïti, explique Saint-Villier. Les greffiers, huissiers, commis de parquets et autres personnels de parquets ont repris, le lundi 2 octobre 2017, leur mouvement de grève dans les tribunaux d'Haïti. Cet arrêt de travail, qui coïncide avec la réouverture officielle des tribunaux le lundi 2 octobre, vise à forcer les autorités judiciaires à apporter une réponse satisfaisante à leurs revendications : une augmentation salariale significative compte tenu du coût de la vie, des programmes de formation continue pour les greffiers, des cartes d'assurance et de débit ainsi que de meilleures conditions de travail.

>> Le mépris des revendications par le gouvernement menace l'avenir d'Haïti

La banalisation et le mépris affiché par le pouvoir vis-à-vis des revendications et réclamations légitimes de la population provoquent des incertitudes et turbulences, qui laissent présager « un avenir inquiétant et macabre » en Haïti anticipe le Collectif du 4 décembre 2013. « L'heure est grave, mais en même temps, elle est à l'action salutaire et salvatrice », soutient le Collectif du 4 décembre 2013, soulignant combien la radicalisation des forces antagoniques rend plus difficile la

concertation nationale souveraine. Le Collectif appelle tous les secteurs, notamment les différentes forces politiques et étatiques, à participer au relèvement du pays en se hissant « à la hauteur de l'espoir de toute une nation, qui ne demande qu'à vivre humainement, dans un esprit de fraternité constant ». Le vote du budget 2017-2018, sa publication dans le journal « Le Moniteur » ainsi que son entrée en application, le dimanche 1er octobre 2017, continuent de susciter des mouvements de

grève et mobilisations de rues, à Port-au-Prince et dans plusieurs villes de province, contre le pouvoir en place. Après la dispersion violente par des agents de la Police Nationale d'Haïti, de la manifestation du samedi 7 octobre, à Port-au-Prince, une nouvelle journée de mobilisation s'est déroulée sans incident. 3 autres journées de protestations sont encore projetées pour les jeudi 12, samedi 14 et mardi 17 octobre, pour exiger le départ de Jovenel Moïse de la présidence en Haïti, confirme la coalition « des organisations démocratiques ». Cette structure est composée des sénateurs et députés de l'opposition, des partis politiques et organisations sociopolitiques « du secteur démocratique » et populaire. Au moins 4

personnes ont été blessées par balles, provenant de tirs d'individus non identifiés, à la rue Tiremasse (Port-au-Prince), lors d'une manifestation contre J. Moïse et son équipe, le jeudi 5 octobre.

Troubles à l'ordre public et destructions de biens d'autrui seraient les principales accusations retenues contre une quarantaine de manifestants antigouvernementaux et anti-budget 2017-2018, aujourd'hui incarcérés à la prison civile de la capitale. Le dossier de ces manifestants est déjà transmis à un juge d'instruction, à Port-au-Prince pour les suites nécessaires, à fait savoir à AlterPresse Me Michel André, l'un des fers de lance d'une série de mobilisations de rues contre le budget 2017-2018 et contre le pouvoir en place.

>> Cérémonie officielle de cessation des activités de la Minustah, après 13 ans de présence

Organisée le jeudi 5 octobre 2017, cette cérémonie officielle symbolique marque le départ, le dimanche 15 octobre, de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) installée en juin 2004. A moins de 10 jours de la fin des opérations, des parades militaires, des salutations d'adieux sont adressés à la cheffe de la mission, la trinitéenne Sandra Honoré. « Malgré la persistance de quelques foyers politiques et sociaux, les actrices et acteurs politiques haïtiens sont conscients de leur impératif devoir civique et patriotique de créer un climat de stabilité politique et sociale dans leur pays », affirme Jovenel Moïse. Il appelle à la poursuite de l'accompagnement de la coopération internationale à la république d'Haïti directement à travers ses institutions républicaines afin d'éliminer le choléra - introduit en Haïti en octobre 2010, à partir d'une base de casques bleus du Népal, à Mirebalais / Plateau central), et à atteindre d'ici l'horizon 2030 les objectifs du développement durable en Haïti. Il reste encore beaucoup à faire pour qu'Haïti atteigne la stabilité et le développement durable auxquels aspirent chaque Haïtienne et chaque Haïtien, estime pour sa part Sandra Honoré, dressant un bilan « plutôt positif » de la Minustah. Les Nations Unies ont soutenu le processus ayant conduit à l'adoption de trois lois qui, aujourd'hui ont un rôle fondamental dans l'administration de la justice et la régularisation du système judiciaire. La Police Nationale d'Haïti, qui comprend, en 2017, un effectif de 14 000 agents (depuis sa création en 1995), a enregistré des

améliorations considérables, en ce qui concerne sa taille, sa gestion administrative et opérationnelle, ainsi que sa professionnalisation graduelle, fait valoir Honoré. D'ici le mois de décembre 2017, la Police nationale devrait compter un effectif de 15 000 agents de police, dont 9,5 % de femmes (1425 femmes). Établie le 30 avril 2004, par la résolution 1542 du Conseil de sécurité des Nations unies, la Minustah avait pour mission de créer un environnement « sûr » et « stable » en Haïti. Elle a succédé à une force multinationale intérimaire, autorisée en février 2004 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, à la chute de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide. Des soldats népalais de la force onusienne ont été responsables de l'introduction du « vibrio cholerae » en Haïti, où l'épidémie a déjà fait plus de 10 000 morts. Malgré une reconnaissance de l'ONU de sa responsabilité, une demande d'indemnisation des victimes du choléra demeure lettre morte, jusqu'à octobre 2017 (sept ans plus tard), en dépit de plusieurs manifestations en Haïti et à l'étranger. La mission onusienne a été également responsable de violations de droits humains, dont des viols sur des enfants et des jeunes filles. Dans une résolution adoptée en avril 2017, Le Conseil de sécurité a prévu d'établir la Mission des Nations unies d'appui à la justice en Haïti (Minujustah), à une mission plus réduite, dont les opérations commencent le 16 octobre 2017.

A lire également:

- Diverses activités en Haïti pour marquer la journée internationale de la langue et de la culture créoles (28 octobre)
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article22197>
- Un ressortissant haïtien bastonné par trois militaires dominicains
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article22199>
- La qualité de l'information : un défi et un enjeu fondamental en Haïti
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article22193>
- Le relèvement du grand Sud d'Haïti tarde encore, un an après l'ouragan Matthew
<http://www.alterpresse.org/spip.php?article22191>